

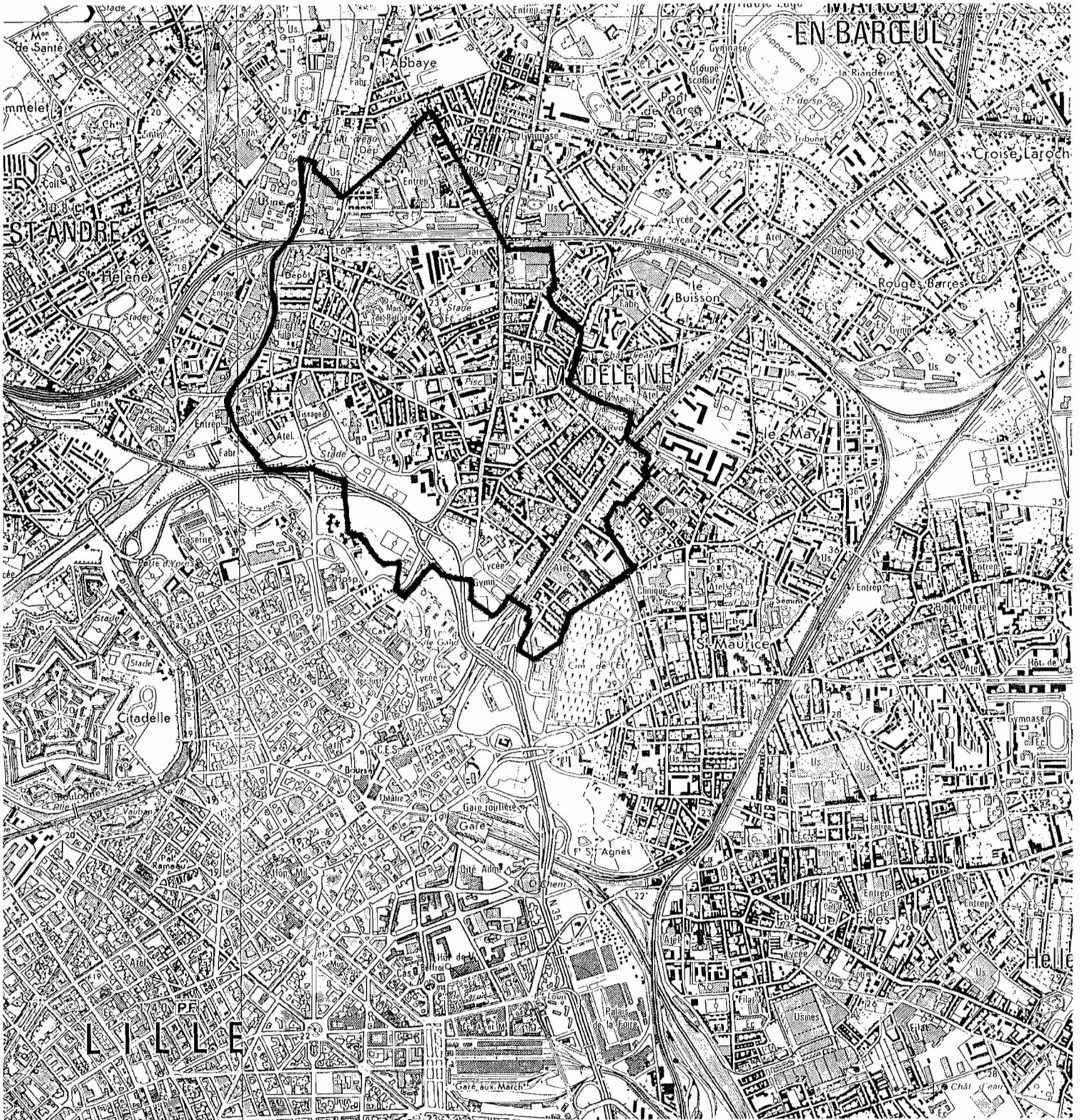
LA MADELEINE

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

MAI 1990

TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/25000

PRESENTATION

La Madeleine fait partie de cette couronne de communes aux limites difficiles à cerner et dont l'ensemble constitue la banlieue nord de Lille.

Son tissu urbain au bâti dense vient s'imbriquer dans les masses urbanisées de Saint-André à l'ouest, Marcq-en-Baroeul au Nord et Mons-en-Baroeul à l'est.

Deux axes routiers importants, reliés au boulevard périphérique de Lille, traversent la commune et constituent deux cassures dans le tissu :

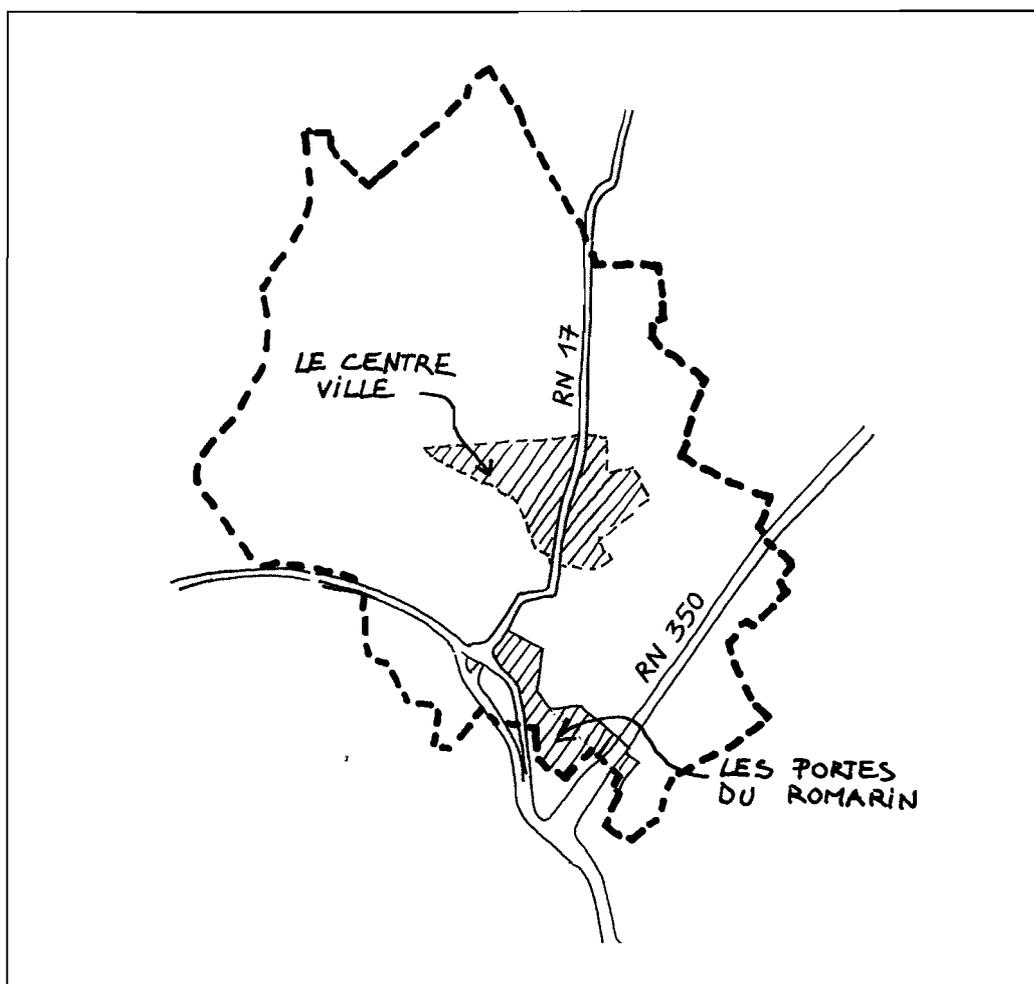
- la R.N 17 (rue du Général de Gaulle)

- la R.N 350 (avenue de la République) : artère de liaison principale entre Lille, Roubaix et Tourcoing.

L'urbanisation de la Madeleine s'est opérée de part et d'autre de ces axes.



R.N 17 : une coupure dans le centre



La situation de la commune à l'intérieur d'une zone de forte pression foncière (cf. enquête SPIRE, Mai 1989) provoque des mutations urbaines importantes : Evolution du centre ville, projet d'un centre d'affaires aux "Portes du Romarin"...

Pour que ces transformations concourent à créer une ville dynamique et conviviale, qui respecte l'équilibre de chaque quartier, une maîtrise globale du développement est nécessaire.

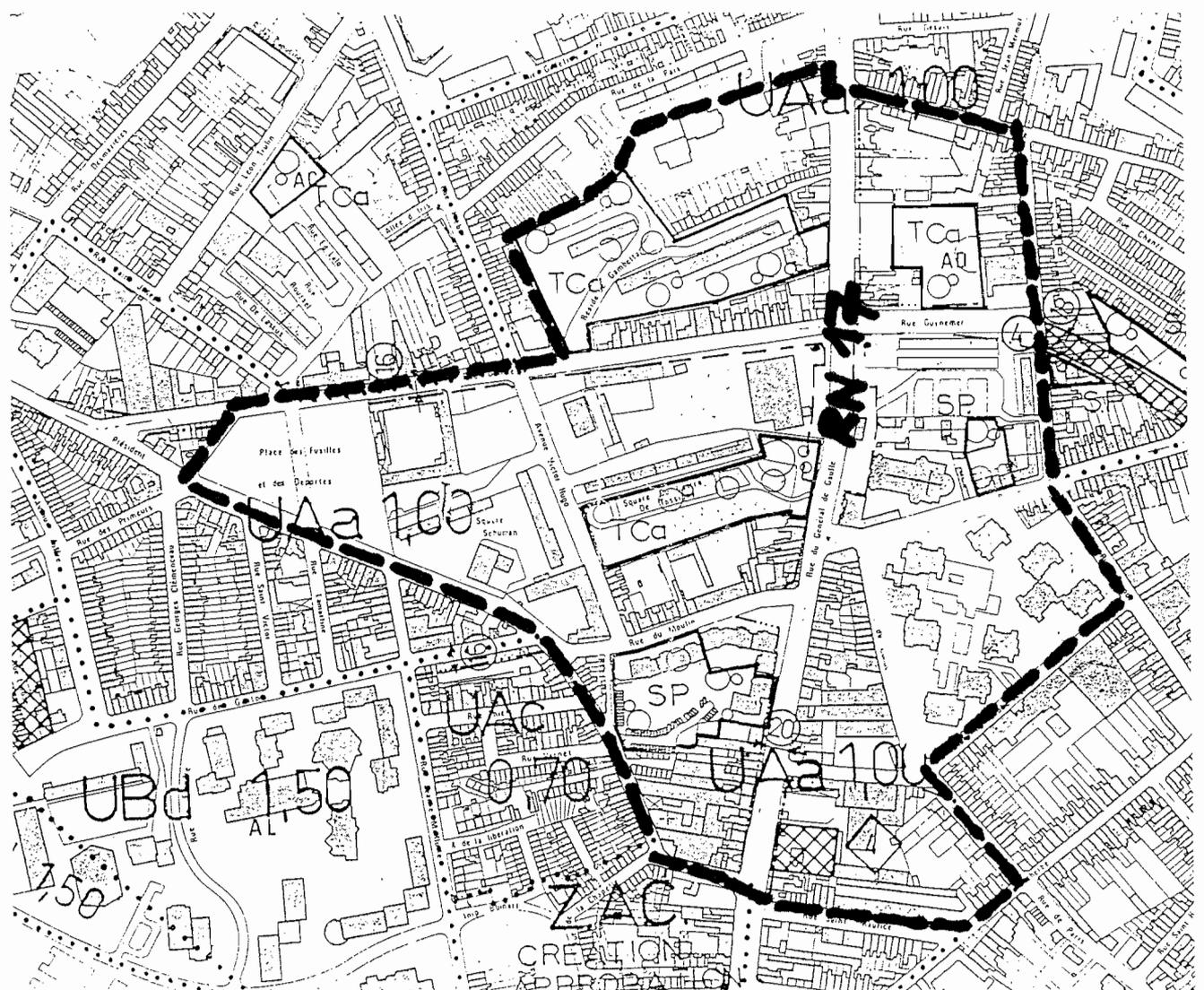
L'échelle du projet des "Portes du Romarin" est telle que le futur centre d'affaires ne manquera pas d'avoir des conséquences sur le centre ville lui-même, conséquences néfastes si le centre ne parvient pas à conserver son attractivité, au contraire, bénéfiques si chaque site participe à la valorisation réciproque de l'autre.

Aussi, compte-tenu des projets en cours sur le centre ville ("Les Terrasses de la Madeleine"...) et des retombées possibles sur le centre des grands projets périphériques, il est nécessaire de réfléchir sur le devenir du cœur de la commune, ses usages, ses fonctions, son image.

LE CENTRE : ZONE D'INTERVENTION

Les aménagements souhaités par la municipalité portent sur l'ensemble du centre ville dans un périmètre délimité par la rue Pompidou, la place des Fusillés et Déportés, la rue Gambetta, la rue du Général de Gaulle et la rue du Moulin.

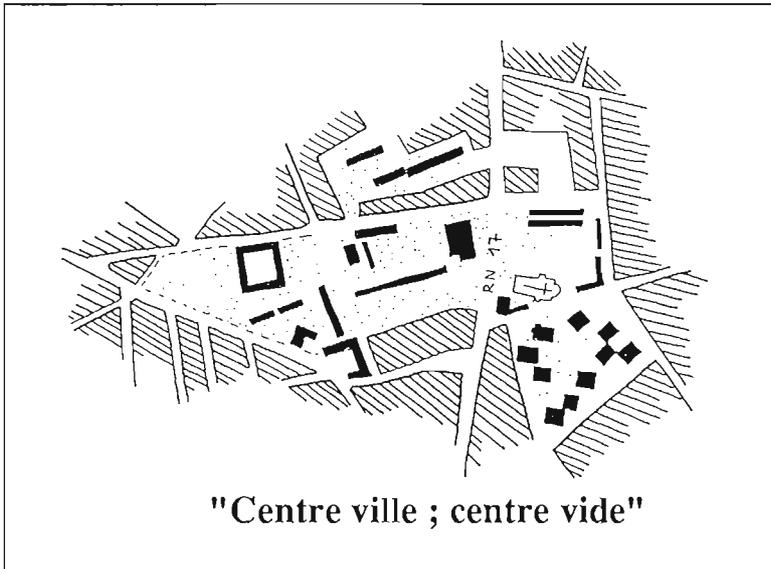
Cette zone est à mettre en relation avec d'une part les espaces extérieurs de la résidence Gambetta (n° 6) et le parc Malraux (n° 1), d'autre part le centre scolaire Louise-de-Bettignies (n° E3).



LOCALISATION DES EQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS

- M : Ensemble mairie-église-Sainte Marie-Madeleine
- E1 : Groupe scolaire Kléber-Rostand
- E2 : Groupe scolaire Victor-Hugo
- E3 : Groupe scolaire Louise-de-Béttignies
- P : Piscine
- 1 : Parc Malraux
- 2 : Square De Lattre de Tassigny
- 3 : Square Schumann
- 4 : Place des Fusillés et des Déportés
- 5 : Terrain de sport
- 6 : Résidence Gambetta
- 7 : Placette" rue du Moulin
- 8 : Parking public piscine
- 9 : Parc Alphonse Juin

LE CENTRE : CARACTERISTIQUES PHYSIQUES



Le centre physique de la Madeleine est constitué d'un ensemble de vastes îlots libres, ouverts, localisés de part et d'autre de la R.N 17, autour desquels vient s'appuyer et s'organiser le tissu ancien au bâti dense.

Espace aéré, il se présente comme une respiration dans un tissu urbain aux mailles serrées.

Ce centre est caractérisé par la médiocrité de son urbanisme, architectures de barres et tours d'habitations, implantées sans aucune logique apparente au milieu d'espaces libres, souvent plantés mais déstructurés (square de Tassigny, square Schumann, résidence Gambetta...).

La pauvreté de ces espaces contraste avec la qualité architecturale que l'on peut découvrir dans le tissu ancien environnant.



La Madeleine : contrastes d'architectures.

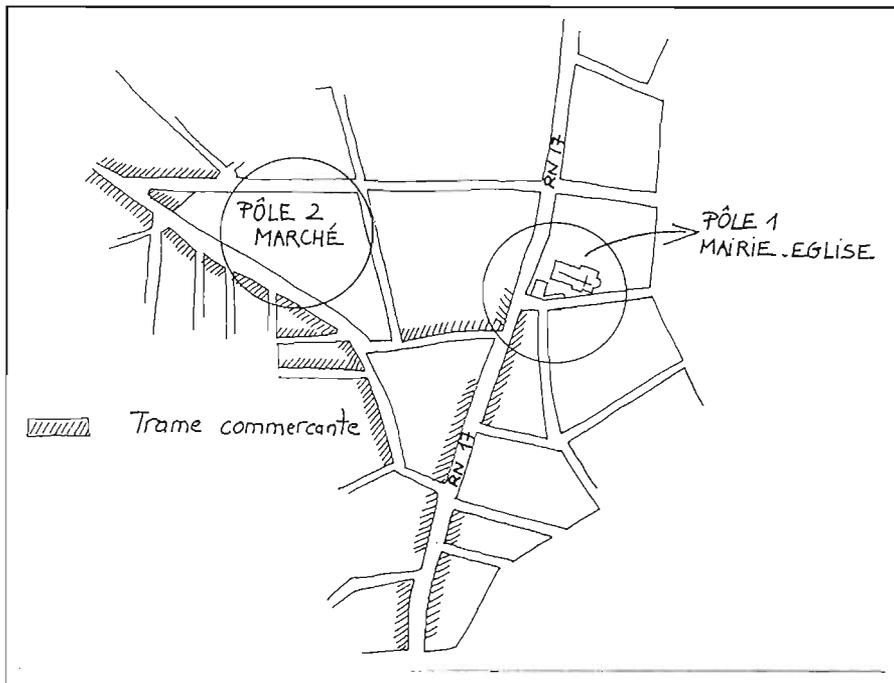
PERCEPTION DU CENTRE VILLE

La perception du centre de La Madeleine est double. Selon le point de vue de l'automobiliste qui le traverse ou bien du piéton, de l'utilisateur qui le pratique, deux lectures apparaissent :

L'une où l'on ne perçoit pas de centre à proprement parler, mais une concentration de commerces, le long de l'artère principale constituée par la RN 17. Seul, l'ensemble architectural que forment la Mairie et l'Eglise, implantées toutes deux le long de la RN, peut nous signaler l'existence éventuelle d'un centre ville.



La Mairie et l'Eglise.



L'autre lecture, celle du piéton par exemple, nous fait découvrir un centre vivant qui s'organise autour de la place du Marché .

Ce pôle d'activités et de commerces n'est pas perceptible depuis le premier pôle repéré :Eglise, Mairie.

La coupure que constitue la RN 17 ne favorise guère le passage d'un pôle à l'autre.

UNE SUCCESSION D'ESPACES PUBLICS MORCELES , DESORGANISES .

L'intérieur du périmètre d'intervention est riche en espaces publics libres. Ces espaces sont souvent désorganisés, hors d'échelle et manquent de structure ou de fonction précise. Le passage d'un îlot à l'autre ne se fait pas clairement : trop de cheminements sont possibles, aucune direction ne semble privilégiée.



Les abords d'immeubles peu de place pour le piéton



Pauvreté des aménagements



La place du Marché, vaste espace bitumé voué au stationnement.



square Schumann : manque de lisibilité dans les passages.

Ce constat, un peu alarmant ne doit pas faire oublier l'existence d'un grand potentiel à exploiter.

L'intervention sur l'espace public permettra de restructurer un centre désorganisé en lui redonnant une identité

OBJECTIFS DE L'ETUDE

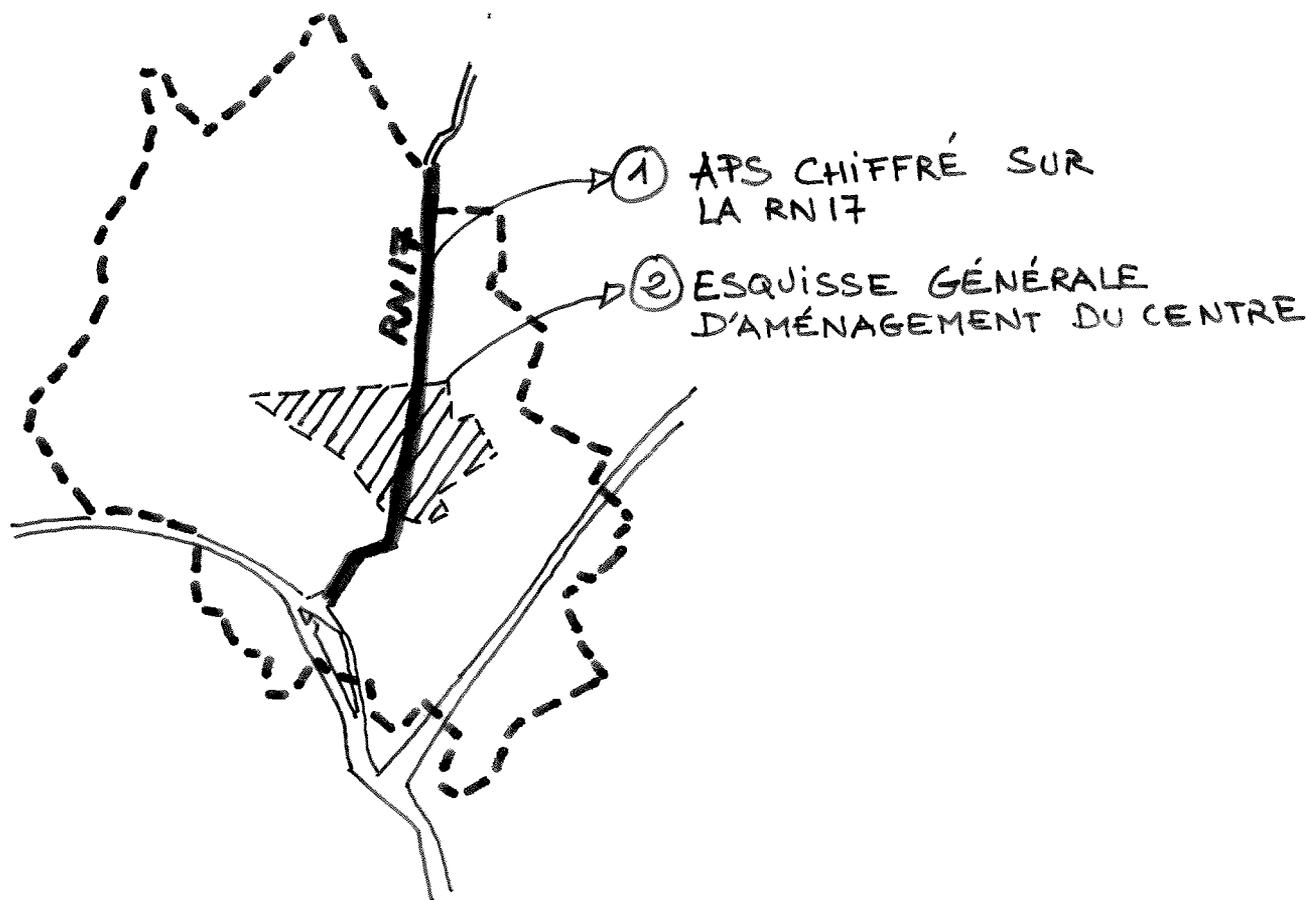
Ce programme d'étude doit déboucher sur une étude préalable qui établira une esquisse d'aménagement général.

Cette esquisse proposera des interventions à traiter en priorité.

Leur étude approfondie (A.P.S ...) permettra à la Municipalité de réaliser progressivement des travaux en fonction des opportunités et des possibilités budgétaires.

Ainsi , les travaux prévus sur la R.N 17 pour l'année 1990 offrent l'occasion d'intervenir rapidement aux abords de la voie.

Un APS chiffré est requis sur l'ensemble de la R.N 17 et ses abords immédiats parallèlement à l'étude générale du centre ville.



STRUCTURATION ET EMBELLISSEMENT DU CENTRE VILLE

La structuration et l'embellissement du centre nécessitent l'énoncé d'axes prioritaires à travailler parallèlement et à superposer:

1 - La R.N. 17 :

. Trouver un traitement approprié sur la rue du Général de Gaulle qui signale les nouveaux aménagements et favorise le ralentissement des automobiles sur le tronçon du centre ville.

2 - LES LIAISONS INTER-ILOTS :

. Etablir une trame de circulation piétonne.

. Créer un parcours piétonnier permettant une lecture plus claire de l'espace ainsi qu'une meilleure desserte des équipements et des habitations .

3 -LES LIEUX ET NŒUDS D'ARTICULATION

.Créer une cohérence globale dans les aménagements qui concoure à renforcer l'identité du centre communal.

.Favoriser l'émergence de lieux appropriables par les habitants.

.Partir de l'existant , exploiter les potentialités du site.

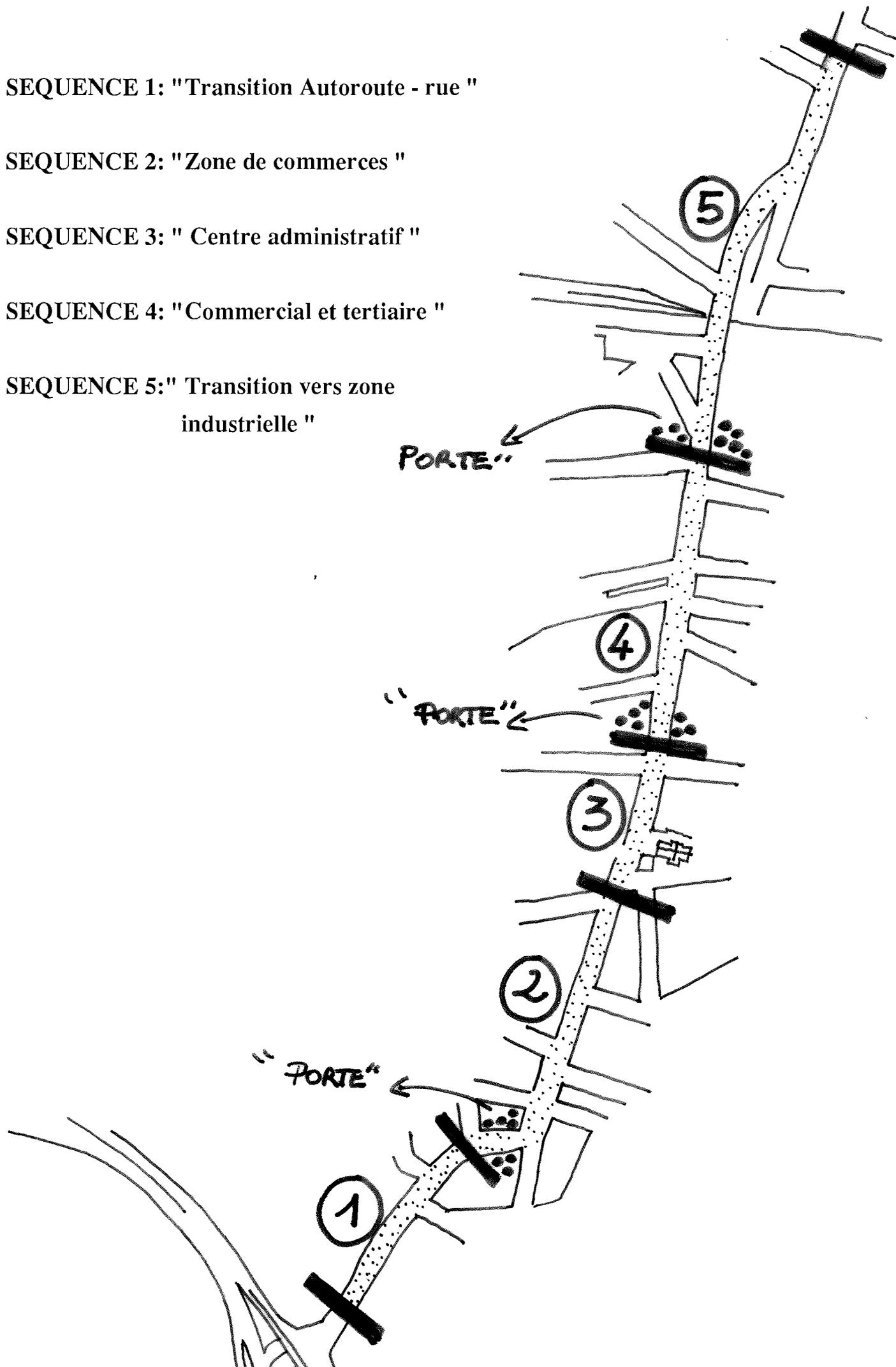
SEQUENCE 1: "Transition Autoroute - rue "

SEQUENCE 2: "Zone de commerces "

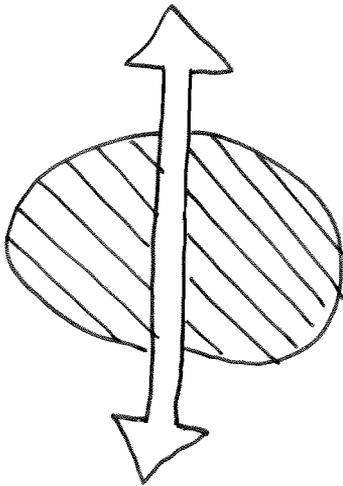
SEQUENCE 3: " Centre administratif "

SEQUENCE 4: " Commercial et tertiaire "

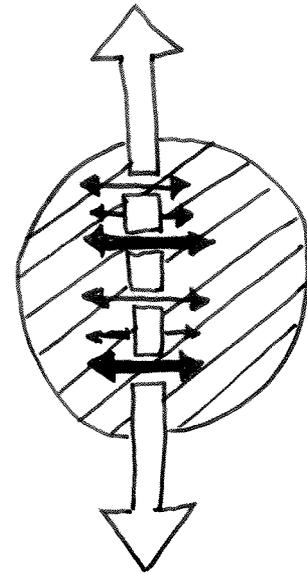
SEQUENCE 5: " Transition vers zone industrielle "



LA RN 17 , UNE COMPOSANTE DU PAYSAGE



De la R.N 17
coupure dans l'espace urbanisé



à la R.N 17 pôle de liaison :
double rôle de structuration et
d'articulation des quartiers

Chaque séquence établie le long de la R.N est induite par les caractéristiques du bâti environnant (gabarit des immeubles , aspect architectural , etc ...) et des usages qui l'accompagnent (flux piétonniers dûs à la sortie d'école , commerces , accès aux équipements publics , etc..)

Le but de l'aménagement doit prévoir de:

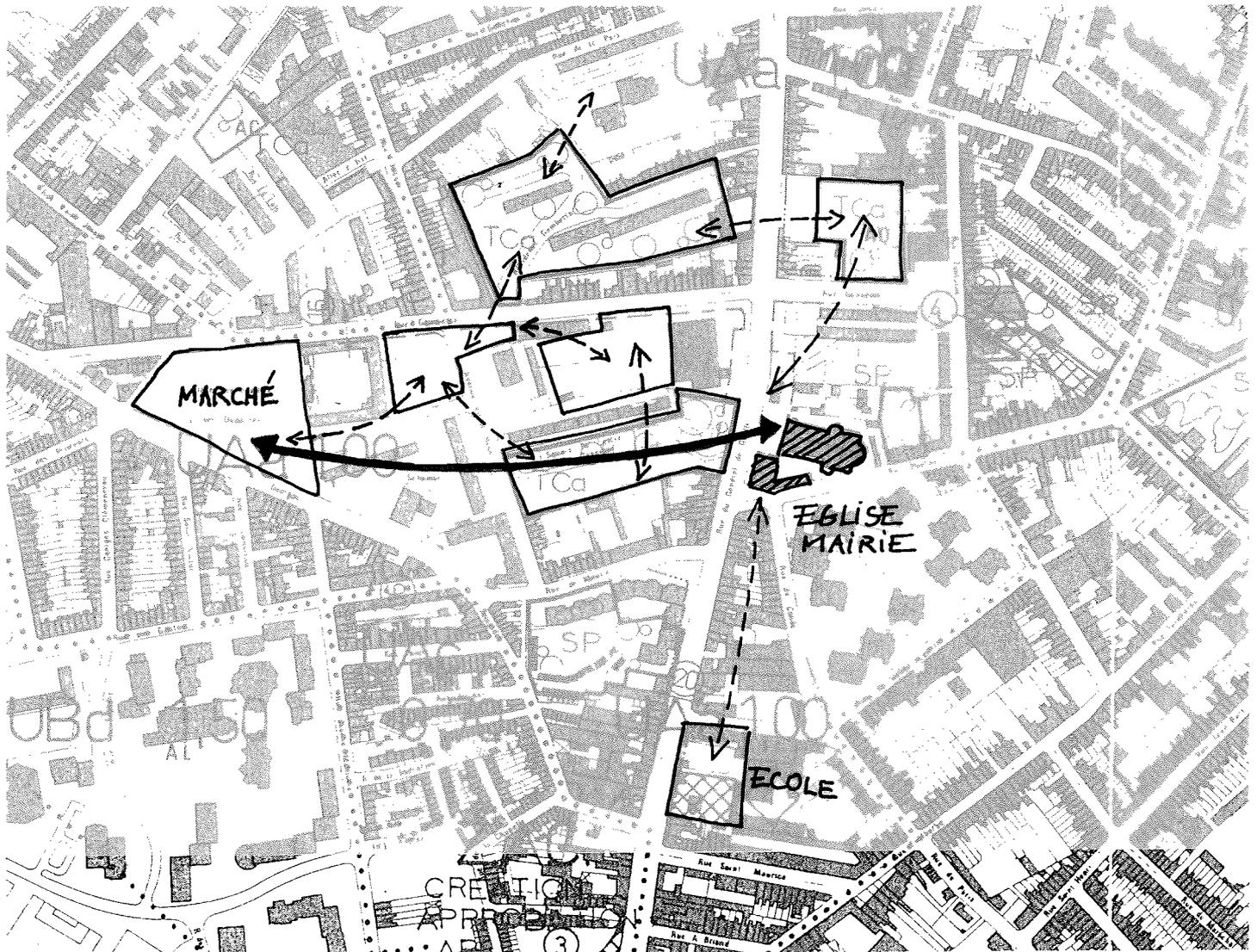
- Renforcer cette identité et les différences entre chaque séquence afin de rompre l'effet de linéarité et de coupure induit par la rue. (Définition du gabarit des immeubles dans chaque séquence , aménagement paysager spécifique ..)
- Faciliter des déplacements transversaux à la R.N 17.
- Marquer la transition entre chaque séquence. (Exemple: création de "portes")

LES LIAISONS INTER-ILOTS

Etablir une hiérarchisation dans les circulations en :

- 1 -Privilégiant des cheminements ; liaison principale place du Marché - église - mairie
- 2 -En créant des liaisons secondaires inter îlots (parc Alphonse Juin, Résidence Gambetta...)

Par un traitement approprié de l'espace public, rendre lisibles les parcours.



LES LIEUX ET NŒUDS D'ARTICULATION

Nécessité pour chaque lieu spécifique d'être aménagé en fonction de ses qualités spatiales propres, dans une cohérence globale qui concoure à renforcer l'identité du centre communal.

1 - Le traitement de la place des Fusillés devrait :

- Permettre un meilleur usage de la place en dehors des deux jours de marché.
- Mettre en évidence la qualité du bâti environnant.
- Mieux gérer le stationnement anarchique dans la partie est de la place.

2 - Le traitement de la place de l'église, mairie devrait :

- S'étendre jusqu'au square de Tassigny, en créant une zone de ralentissement sur la rue du Général de Gaulle (franchissement piéton évident),
- Induire un passage vers le parc Malraux dont l'existence n'est signalée nulle part.

3 - La rue de l'école Louise de Béttignies

- L'aménagement amorcé à l'entrée de l'école devrait s'étendre à l'ensemble de la rue (renforcer le caractère semi- piétonnier) et être signalé depuis la rue du Général de Gaulle.

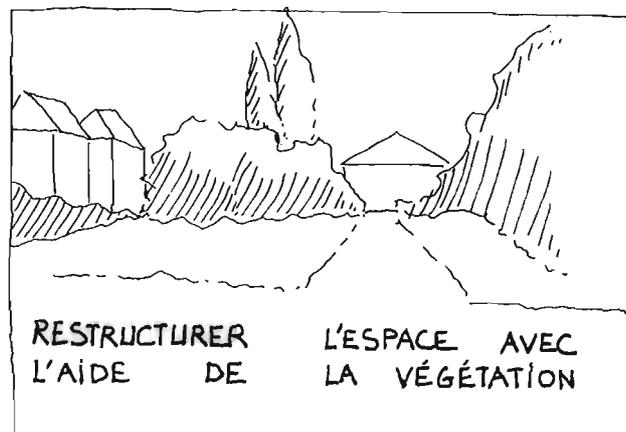
4 - Restructuration des deux squares rue Gambetta

Jonction importante entre la résidence Gambetta et la place des Fusillés.

PARTIR DE L'EXISTANT

EXPLOITER LES POTENTIALITES DU SITE

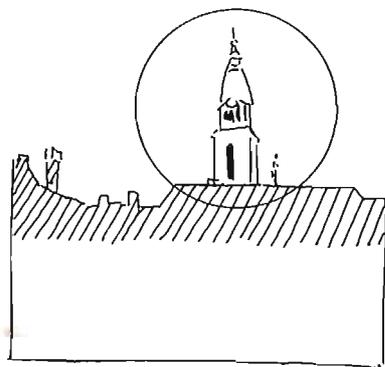
Certains bâtiments existants méritent d'être mis en valeur, d'autres dévalorisent l'espace : le végétal peut être utilisé pour constituer des écrans visuels ou encadrer des éléments d'architecture.



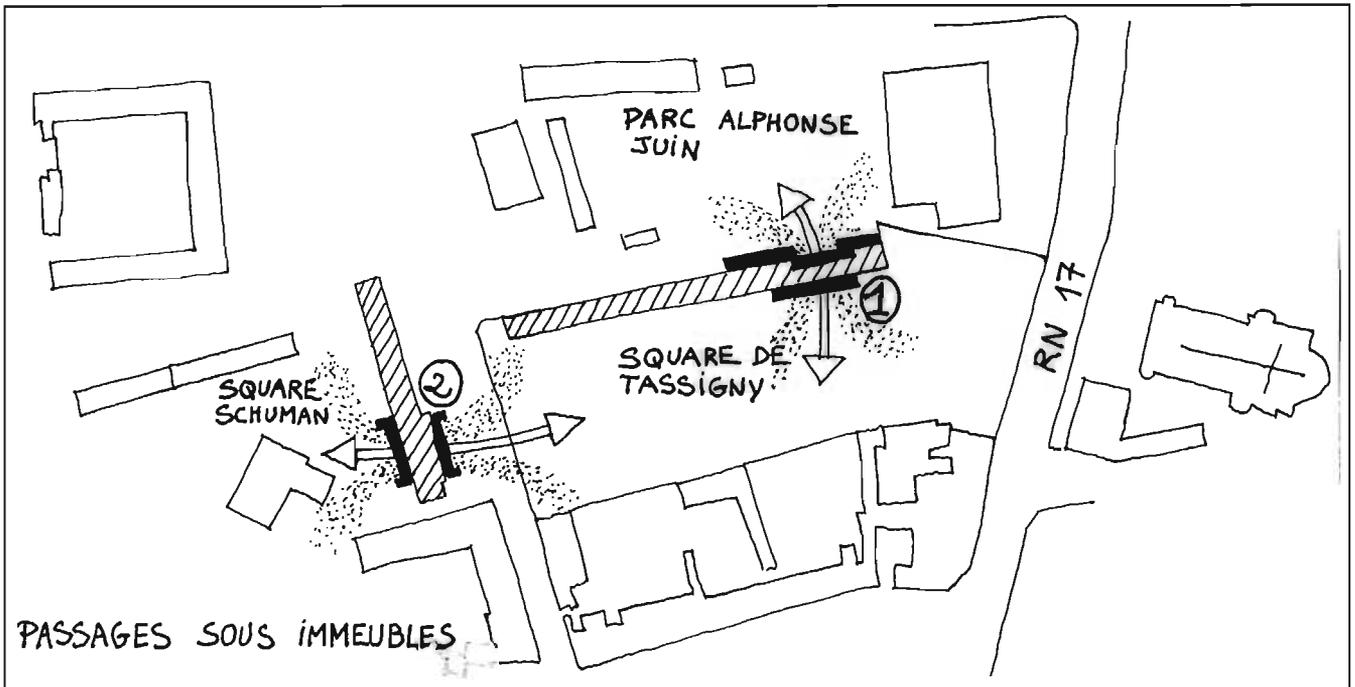
Square Gambetta

L'Eglise constitue un repère visuel important,, à mettre en évidence. Son clocher qui émerge de la végétation du square Tassigny, de la place du Marché ou à la sortie d'un passage sous immeuble peut induire une direction.

L'utilisation de la végétation peut aider à marquer ou à renforcer des perspectives intéressantes.



Intervention sur le bâti



Les deux passages sous immeubles constituent deux points de jonction importants entre le square de Tassigny et les îlots verts environnants.

Actuellement dégradés, ils pourraient faire l'objet d'un traitement architectural qui signalerait plus clairement la transition vers un autre espace.

D'autres repères visuels peuvent être ainsi créés.

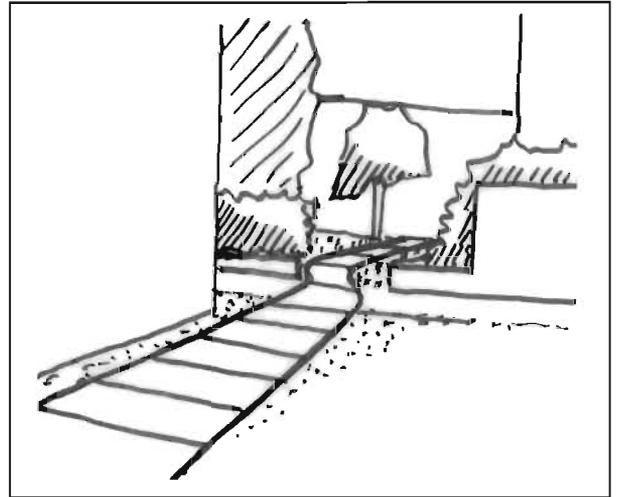


Passage du square Tassigny au parc Alphonse Juin

Une certaine cohérence et lisibilité doivent être recherchées dans les aménagements. La trame des circulations établie en fonction des flux piétonniers, zones de fréquentation, doit faire apparaître des axes forts, des chemins secondaires. Un choix judicieux des matériaux, du mobilier urbain et des végétaux aidera à structurer cette trame, à la matérialiser dans l'espace.



Illustration : square Schuman



Exemple d'une mauvaise lisibilité de l'espace due à une trop grande variété dans les revêtements de sols et à une trop grande transparence :

l'utilisation d'un seul type de matériaux au sol unifierait ces deux espaces morcelés, le végétal pourrait venir créer une porte, incitant à la découverte du deuxième îlot.

Ces petits exemples ponctuels veulent illustrer l'existence d'un potentiel à exploiter dans les espaces du centre de la Madeleine.

Ils n'ont pas l'ambition de servir de recette mais doivent être resitués chacun dans un contexte plus global de restructuration des espaces publics extérieurs de tout le centre.

Contexte tenant compte bien sûr des futurs projets de développement de La Madeleine.